

**Compte-rendu de la 13<sup>ème</sup> Assemblée générale du COPIL IDEFI-FINMINA  
Le 6 avril 2018 – STMicroelectronics, Montrouge**

**Membres du COPIL présents (9) :** Guillaume AGNUS, Olivier BONNAUD, Bruno BARELAUD, Ahmad BSIESY, Luc HEBRARD, Virginie HOËL, Laurent PICHON, Marc RESPAUD, Jean TOMAS

**Membres du COPIL excusés :** Bruno ALLARD, Pascal BENOIT (pouvoir à Marc RESPAUD), Jean-Marie FLOC'H, Bernard FROMENT, Gérard MATHERON (pouvoir à Olivier BONNAUD), Pascal NOUET, Philippe PANNIER (pouvoir à Virginie HOEL),

**Invités permanents présents :** Lorraine CHAGOYA-GARZON, Laurent FESQUET, Béatrice PRADARELLI

**Invités présents :** Mireille BRANGE (ANR), Jean-Luc ESTIENNE (ACSIEL), Kévin GOSSE (ANR), Isabelle TRIMAILLE,

**Invités excusés :** Christelle AUPETIT, Florent BRUGUIER, Diouldé DIALLO (ANR), Elisabeth DUFOUR-GERGAM, J.-J. GANEM, Henri HAPPY, Sylvie RETAILLEAU, Lionel TORRES, Jacques VERDIER.

Un total de 12 membres présents ou représentés est donc recensé pour un total de 12 droits de vote.  
Rappel du quorum : trois-quarts au moins des 16 voix, soit 12 voix. Le quorum est donc atteint.

**1. Accueil et informations du directeur du GIP-CNFM, Coordonnateur de FINMINA**

La séance est ouverte à 14h00.

O. Bonnaud souhaite la bienvenue à tous les participants. Il présente plus particulièrement Madame Mireille Brangé, de l'ANR, qui est désormais la correspondante principale de FINMINA à l'ANR. Après avoir indiqué les absents excusés, il rappelle la composition du COPIL, qui sera d'ailleurs modifiée lors de cette AG suite au départ à la retraite de Gérard MATHERON. Le COPIL ne peut valablement siéger que si les trois-quarts au moins de ses membres sont présents, soit au moins 12 membres votants.

Il est recensé 9 membres présents. Par ailleurs, 3 membres ont donné leurs pouvoirs :

- G. Matheron : à Olivier Bonnaud
- Philippe Pannier : à Virginie Hoël
- Pascal Benoit : à Marc Respaud

Le quorum étant atteint, le COPIL peut siéger valablement.

O. Bonnaud énonce ensuite l'ordre du jour de ce treizième COPIL FINMINA qui permettra notamment de valider la répartition financière FINMINA 2018-2019.

**2. Nomination d'un secrétaire**

O. Bonnaud procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance. L. Hebrard est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

### **3. Validation de la nouvelle composition du Comité de Pilotage FINMINA - Vote**

Le président sortant du GIP-CNFM, Gérard MATHERON, qui représentait jusqu'à maintenant le partenaire ACSIEL, est désormais remplacé par Jean-Luc ESTIENNE, nouveau président d'ACSIEL et également nouveau président du GIP-CNFM.

D'autre part, il est signalé qu'un des établissements partenaires de FINMINA, l'Université Pierre et Marie Curie, a changé de dénomination. En effet, le 1er janvier 2018, la fusion de l'UPMC et Paris-Sorbonne a donné naissance à Sorbonne Université, qui est donc le nouveau partenaire FINMINA.

O. Bonnaud met au vote la proposition de cette nouvelle composition du COPIL.

*Vote : La nouvelle composition du COPIL est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 votants, 12 droits de vote)*

### **4. Validation du compte-rendu de la réunion du COPIL du 28 avril 2017**

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2017, à Lyon.

Ce compte-rendu est donc soumis au vote des membres du COPIL FINMINA.

*Vote : le compte-rendu de la réunion du COPIL du 28 avril 2017 est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 votants, 13 droits de vote)*

### **5. Accueil et messages de Madame Mireille BRANGE et Monsieur Kévin GOSSE, correspondants IDEFI-ANR pour FINMINA**

Mr. Kévin GOSSE indique qu'il n'a aucune remarque particulière à formuler de la part de l'ANR vis-à-vis du projet FINMINA. Il précise simplement que la collecte annuelle des données du projet restera la même que pour les autres années (dépôt en ligne des informations avant le 31 juillet, renvoi des relevés de dépenses papier, etc...).

Mme Mireille BRANGE indique qu'elle est très heureuse de succéder à Mr Patrick BOURGIN et d'assister à une de nos AG. A priori, nous ne devrions plus changer de correspondant ANR d'ici à la fin du projet, en décembre 2019.

### **6. Présentation des projets innovants 2018 des partenaires - Vote**

O. Bonnaud explique aux représentants de l'ANR le rôle des plateformes du CNFM et des « projets innovants » proposés annuellement par chaque partenaire. Il indique que tous ces projets sont systématiquement cofinancés et que la part CNFM peut venir soit de la dotation allouée par le ministère au GIP chaque année, soit de l'ANR par le biais du projet IDEFI-FINMINA. Il fait aussi remarquer que le GIP continue à chercher régulièrement des sources de financement pour maintenir à jour les formations proposées en micro-électronique et nanotechnologies, domaines en perpétuelle évolution.

Les projets financés par le GIP et ceux financés par FINMINA, tous déjà discutés le matin lors de l'AG du GIP-CNFM, sont ensuite brièvement exposés par O. Bonnaud.

Aucune question particulière n'étant soulevée suite à cet exposé, les projets FINMINA 2018-2019 sont soumis au vote des membres du COPIL FINMINA.

*Vote : Les projets innovants IDEFI-FINMINA 2018-2019 sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 votants, 12 droits de vote)*

## **7. Proposition de répartition financière des supports 2018-2019 - Vote**

O. Bonnaud commence par présenter le tableau de financement global prévu par postes sur les 8 ans du projet FINMINA, puis année par année. Depuis le démarrage du projet, les dépenses réalisées chaque année sont très proches du tableau de bord prévisionnel. Il présente ensuite les dépenses par poste proposées pour 2018-2019, dont le total s'élève à 530 346,15€, montant légèrement supérieur au prévisionnel en raison d'un rattrapage de 1 500€ sur le précédent exercice.

O. Bonnaud poursuit en présentant les dépenses réalisées depuis le début du projet FINMINA pour chacune des actions, année après année, de manière globale puis par postes de dépenses. O. Bonnaud fait remarquer que pour l'exercice 2019, le poste équipement sera minimisé comme prévu, compter tenu de la proximité de fin du projet FINMINA au 31 décembre 2019, délai trop court pour le montage financier d'un projet cofinancé.

O. Bonnaud rappelle ensuite les montants alloués, pour chacun des partenaires, depuis le début de FINMINA. Il explique aux représentants de l'ANR que le support financier de chaque partenaire dépend de leur activité effective, ce qui explique les fluctuations. Néanmoins, on voit que tous les partenaires ont été actifs et ont ainsi bénéficié de FINMINA.

O. Bonnaud présente ensuite le budget prévisionnel par partenaire pour 2018-2019, qui devra être validé par cette AG et qui sera le dernier portant sur un exercice complet. Il questionne ensuite les représentants de l'ANR quant à la justification des dépenses en 2019.

Mme Brangé indique qu'a priori le bilan du mois de juillet 2019 sera conservé mais sous une forme simplifiée. Un bilan final sera ensuite demandé en janvier 2020, qui sera plus complet.

O. Bonnaud fait remarquer à Mme Brangé que les établissements ne respectent pas toujours les conventions de reversement en n'ouvrant pas la totalité du montant mais seulement les 90% effectivement versés, ce qui ne permettra pas de justifier les 10% non-dépensés. O. Bonnaud demande alors si l'ANR peut fournir un document écrit, sur lequel le GIP-CNFM pourrait s'appuyer, pour inciter fortement les établissements à ouvrir la totalité des crédits. Mme Brangé répond que l'ANR ne peut en aucun cas intervenir dans la gestion des établissements.

O. Bonnaud présente ensuite le tableau récapitulatif des dépenses justifiées depuis 2012. Il indique que l'ensemble des partenaires FINMINA a justifié un niveau de dépenses correct, bien qu'inférieur aux prévisions. Il sera important que chaque partenaire reste vigilant quant aux dépenses restant à justifier avant la fin du projet. Il rappelle que les sommes non justifiées entraîneront une réduction du versement final des 10% par l'ANR, voire en plus un remboursement pour la non-justification sur les 90% des montants alloués.

O. Bonnaud présente ensuite les cofinancements obtenus par chaque partenaire depuis le début du projet.

Mr Gosse profite de cette présentation pour informer les membres qu'à partir de cet exercice 2017-2018, par décision de l'ANR, toutes les subventions liées aux PIA ne pourront plus être prises en compte dans le cofinancement. C'est un point important à garder à l'esprit, qui cependant ne devrait pas handicaper les partenaires FINMINA.

O. Bonnaud passe ensuite en revue rapidement la dotation proposée pour l'exercice 2018-2019 pour chaque partenaire, puis finit par un tableau récapitulatif de ces montants, mis en annexe de ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant soulevée par les partenaires, les divers projets/actions prévus dans FINMINA pour 2018-2019 sont soumis au vote, ainsi que la répartition financière entre les partenaires.

***Vote : les projets/actions IDEFI-FINMINA 2018-2019 sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 votants, 12 droits de vote)***

***Vote : la répartition financière entre partenaires IDEFI-FINMINA 2018-2019 est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 votants, 12 droits de vote)***

## 8. Préparation du bilan 2017-2018 pédagogique et financier FINMINA

O. Bonnaud rappelle les trois volets du bilan annuel allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 : (i) le compte-rendu scientifique, i.e. pédagogique pour nous, (ii) les indicateurs, (iii) les éléments financiers. Il passe ensuite en revue les rubriques du bilan pédagogique.

Mme Brangé indique qu'il n'est plus nécessaire de donner suite aux recommandations du jury international, cela ayant déjà été développé dans le bilan de l'an dernier. Pour le bilan 2017-2018, l'ANR attend du réseau qu'il présente les actions qui ont été concluantes et aussi celles qui l'ont été un peu moins en expliquant pourquoi le cas échéant. L'ANR ne cherche pas à « évaluer » le projet mais à avoir un « retour d'expérience » qui puisse être utile. D'autre part, cette année, il sera important de donner les pistes envisagées pour la pérennisation des actions les plus importantes, après en avoir établi le périmètre, toutes les actions n'étant pas nécessairement concernées.

O. Bonnaud présente ensuite le bilan de chaque action du projet FINMINA. Les points importants à retenir sont les suivants :

- 1) Pour la quasi-totalité des actions, les objectifs visés ont été dépassés.
- 2) Action Formation Continue : Un changement de stratégie est nécessaire car l'expérience a prouvé qu'il est plus efficace de s'adapter à la demande plutôt que de proposer des formations « clé en main ».
- 3) Action sécurité numérique: c'est une thématique qui est prometteuse.
- 4) Dissémination : le réseau a été très dynamique cette année encore. Beaucoup d'articles ont été publiés et de nombreuses participations à des colloques et salons peuvent être recensées.
- 5) International : comme cela avait déjà été signalé à l'ANR, le réseau FINMINA ne peut pas fournir le nombre de diplômés étrangers car le GIP-CNFM n'est pas un organisme pouvant délivrer des diplômes. Néanmoins, les plateformes accueillent un très grand nombre d'étudiants étrangers.

O. Bonnaud présente ensuite les indicateurs spécifiques IDEFI et leurs tendances. On voit qu'en termes de « projets innovants », le nombre d'utilisateurs et le nombre d'heures atteignent un plafond. En effet, la proportion d'activité innovante par rapport à la formation de base indispensable, est voisine de 36% ce qui est raisonnablement proche d'un maximum. En ce qui concerne les investissements en TP, les cofinancements représentent 600%, ce qui démontre le fort effet levier du projet FINMINA ainsi que l'investissement important des partenaires.

Concernant le bilan financier et plus spécifiquement la justification des dépenses, les représentants de l'ANR indiquent que les « Relevés de dépenses en ligne » à remettre fin juillet comporteront les mêmes rubriques que pour les bilans précédents. Il est donc possible d'anticiper la collecte des informations.

## 9. Questions diverses

9.a – Validation des avenants aux conventions de reversement.

O. Bonnaud explique aux représentants ANR que les conventions de reversements du GIP portent toutes sur une durée limitée. Concernant les conventions FINMINA, elles sont établies sur une période de 18 mois. Lorsqu'un partenaire ne réussit pas à finaliser son projet sur la durée initiale, il est donc nécessaire de voter un avenant. Deux avenants sont demandés :

- 1) Demande de cinq avenants aux conventions FINMINA du CEMIP depuis le début de FINMINA en 2012, pour permettre le déblocage des réserves de 10% non positionnées (*cf.* discussion lors du point 7).
- 2) Avenant pour la convention PCB 2016-FI-09 du pôle PCB

Ces avenants sont soumis au vote des membres du COPIL.

***Vote : les cinq avenants aux conventions FINMINA du CEMIP (de 2012 à 2016) et à la convention PCB 2016-FI-09 sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 votants, 12 droits de vote)***

9.b – Soumission du projet MIFICEN

O. Bonnaud informe les membres du COPIL que le projet MIFICEN a été déposé à nouveau lors du dernier appel NCU (vague 2). Les résultats de l'évaluation seront connus au mois de juillet 2018.

9.c – Manifestations et conférences

O. Bonnaud présente les prochaines manifestations auxquelles le GIP-CNFM sera représenté : JRE Caen en avril, ITHET'18 au Portugal, ENOVA à Toulouse, KES-SEEL'18 (Australie) et ICATI'18 (Philippines), et enfin SBMICRO'18 (Brésil).

Après des mots de remerciement du coordinateur aux invités présents et aux membres du COPIL pour leur implication dans les différentes actions, la séance est levée à 16h30.



**Luc HEBRARD**  
Secrétaire de séance



**Olivier BONNAUD**  
Directeur général